

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/03/2023	31/03/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	114 278		114 278	171 918
Chiffre d'affaires net	114 278		114 278	171 918
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			750	64 925
Autres produits				667
Total produits d'exploitation (I)			115 028	237 510
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			93 792	156 435
Impôts, taxes et versements assimilés			-95	1 077
Salaires et traitements				
Charges sociales			5 995	6 106
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 220	14 300
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			81	484
Total charges d'exploitation (II)			108 993	178 402
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			6 035	59 108
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			6 035	59 108

Compte de résultat (suite)

	31/03/2023	31/03/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	85	45
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	85	45
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-85	-45
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	2 914	3 663
Total des produits (I+III+V+VII)	115 028	237 510
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	111 992	182 110
BENEFICE OU PERTE	3 036	55 400
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2023	Net 31/03/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 500		3 500	3 500
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	48 116	39 069	9 047	14 563
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	27 160		27 160	1 960
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	30		30	30
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 080		14 080	14 080
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	92 886	39 069	53 817	34 133
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	37 916		37 916	58 293
Autres créances	70 288		70 288	126 234
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	237 441		237 441	229 397
Charges constatées d'avance (3)	215		215	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	345 859		345 859	413 924
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	438 745	39 069	399 676	448 057
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/03/2023	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 000	2 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	171 531	116 131
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 036	55 400
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	196 568	193 531
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	72 565	36 786
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 175	113 822
Dettes fiscales et sociales	9 876	26 631
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	22 492	55 744
Produits constatés d'avance		21 543
TOTAL DETTES	203 108	254 526
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	399 676	448 057
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	203 108	254 526
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

A.M. PARTICIPATIONS
SARL au capital de 20 000,00 €
Siège social : 109 Avenue de l'Europe Unie, 83110 Sanary-sur-Mer,
France
493432942 R.C.S. Toulon
(la " Société ")

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/03/2023

Le 30/06/2023, à 11h00, dans les locaux de l'établissement de la société situés au 109 Avenue de l'Europe Unie, 83110 Sanary-sur-Mer, France, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation adressée par courrier électronique le 16/05/2023 par le gérant de la Société, Alain MALDJIAN (le "gérant"), conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de la Société.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chacun des associés en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire le cas échéant.

L'assemblée générale procède à la composition de son bureau :

- le gérant est appelé à présider la séance ;

La feuille de présence, certifiée exacte par le gérant et les autres membres du bureau listés ci-avant, permet de constater que des associés représentant 100% des parts sociales ayant droit de vote sont présents ou régulièrement représentés.

L'assemblée générale, réunissant le quorum requis pour statuer à titre ordinaire, est valablement constituée et peut régulièrement délibérer sur les questions qui lui sont présentées.

Sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des associés :

- copie des lettres de convocation des associés ;
- un exemplaire des statuts à jour de la Société ;
- les projets de résolutions définitifs sur lesquels les associés sont invités à délibérer ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2023 ;
- le rapport de gestion du gérant sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2023 ;
- le rapport spécial du gérant sur les conventions et engagements visés à l'article L. 223-19 du code de commerce ; et
- la feuille de présence susvisée.

Le président précise que tous les documents prescrits par l'article R. 223-18 du code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Rapport de gestion du gérant sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2023
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2023 (Première résolution)
3. Affectation du résultat de l'exercice 2023 (Deuxième résolution)
4. Ratification des conventions et engagements visés à l'article L. 223-19 du code de commerce et mentionnés dans le rapport de gestion du gérant et le rapport spécial du gérant (Troisième résolution)
5. Pouvoirs en vue des formalités (Quatrième résolution)

Lecture est donnée du rapport de gestion du gérant. Le président ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux associés.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2023)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2023, du rapport de gestion du gérant, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31/03/2023, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, et desquelles il résulte pour ledit exercice un résultat bénéficiaire de 3 036,00€.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

La première résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice 2023)

L'assemblée générale constate un bénéfice de 3 036,00 € qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

La somme de 3 036,00 € est affectée au poste Autres réserves.

En conséquence de l'affectation décidée ci-avant, l'assemblée générale constate que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 196 568,00 €, répartis comme suit :

Capital social	20 000,00 €
Prime d'émission	0,00 €
Réserve légale	2 000,00 €
Autres réserves	174 567,00 €
Subvention d'investissement	0,00 €
Report à nouveau	0,00 €
Total	196 568,00 €

En outre, pour les besoins des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous mentionnons qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des exercices précédents.

La deuxième résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

(Ratification des conventions et engagements visés à l'article L. 223-19 du code de commerce et mentionnés dans le rapport de gestion du gérant)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport de gestion du gérant et du rapport spécial du gérant sur les conventions et engagements visés à l'article L. 223-19 du code de commerce et ratifie les conventions et engagements qui y sont mentionnés.

La troisième résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour accomplir toutes formalités de publicités et de dépôt, et généralement faire le nécessaire aux fins de ce qui précède.

La quatrième résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par chacun des membres du bureau à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 20/06/2023.

Fait à Sanary-sur-Mer

Le 30/06/2023

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Buisson', is written over a faint, circular official stamp. The signature is fluid and cursive.

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AM PARTICIPATIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 399 676 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 036 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	49 651	3 703	1 739	51 616
Immobilisations financières	16 070	25 200		41 270
Total	65 721	28 903	1 739	92 886
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	31 588	9 220	1 739	39 069
Immobilisations financières				
Total	31 588	9 220	1 739	39 069
ACTIF NET				53 817

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 703	25 200	28 903
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		3 703	25 200	28 903
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 739		1 739
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 739		1 739

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 122 498 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	14 080		14 080
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	37 916	37 916	
Autres	70 288	70 288	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	215	215	
Total	122 498	108 418	14 080
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

